



**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2010-1

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009

DELIBERATION N° 2010-2

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

DELIBERATION N° 2010-3

ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

DELIBERATION N° 2010-4

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU COMITE DE BASSIN

DELIBERATION N° 2010-5

EXTENSION DE LA DELEGATION DE GESTION A L'AGENCE DE L'EAU
RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE DES AIDES FINANCIERES
CONCERNANT LA COOPERATION INTERNATIONALE

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

DELIBERATION N° 2010-1

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

D E C I D E d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009.

Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat



Alain PIALAT

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE D'INSTALLATION DU 8 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

Le mardi 8 décembre 2009 à 9 H 30, le Comité de Bassin de CORSE s'est réuni en séance plénière dans les locaux de l'Université de CORTE, sous la présidence, tout d'abord de M. François GIORDANI en qualité de doyen de l'assemblée, puis de Mme Stéphanie GRIMALDI, Vice-présidente du Comité de Bassin.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe du présent procès-verbal.

La moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés (33/36), le Comité de Bassin peut délibérer valablement.

M. GIORDANI ouvre la séance et remercie les présents d'être venus nombreux pour la séance d'installation du nouveau Comité de bassin.

I - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN

M. PIALAT rappelle qu'il convient de procéder à l'élection d'un Vice-Président au titre du collège des collectivités territoriales et d'un Vice-Président au titre du collège des usagers et personnes compétentes.

M. GIORDANI procède à l'appel de candidature.

Mme Stéphanie GRIMALDI est candidate à la vice-présidence au titre du collège des collectivités territoriales.

A l'issue du vote, Mme Stéphanie GRIMALDI est élue Vice-Présidente au titre du collège des collectivités territoriales (13 voix pour sur 13).

M. GIORDANI cède la présidence de la séance à la Vice-présidente nouvellement élue.

Mme GRIMALDI remercie les membres du Comité de bassin pour cette preuve de confiance. Elle appelle les candidatures pour la vice-présidence au titre des usagers.

M. Antoine PAOLINI est candidat.

A l'issue du vote M. Antoine PAOLINI est élu Vice-Président au titre du collège des usagers et personnes compétentes (8 voix pour sur 14).

M. PAOLINI remercie l'assemblée pour cette marque de confiance. Il a une pensée pour Dominique ORLANDI, aujourd'hui disparu, qui l'a poussé à se porter candidat.

La délibération n° 2009-16 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN - est adoptée.

II - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme GRIMALDI indique que l'ancien règlement intérieur a été repris, à l'exception de quelques modifications.

Mme MASTROPASQUA indique que le Comité de bassin ne comporte plus de suppléant mais qu'en contre partie le règlement intérieur prévoit que tout titulaire peut recevoir jusqu'à deux pouvoirs. Ces pouvoirs deviennent utilisables pour les élections. Par ailleurs, le rôle du Comité de bassin voit ses compétences renforcées dans le cadre de l'article 16 qui précise que le Comité de bassin est consulté par le Président du Conseil d'administration sur le programme pluriannuel d'intervention ou le taux des redevances de l'agence ainsi que sur toutes questions intéressant l'Agence. Enfin, l'article sur la création d'un Conseil scientifique spécifique au bassin de Corse a été abrogé.

M. PIALAT précise que le Comité de bassin Rhône-Méditerranée met à disposition son propre Conseil scientifique. Des spécialistes de la Corse y siègent, ce qui permet de tenir compte des spécificités insulaires. Par ailleurs, des synergies peuvent être créées, comme par exemple pour aborder les problématiques du littoral, étant donné que les représentants de Corse peuvent mettre leurs connaissances à disposition de leurs homologues continentaux.

Mme GRIMALDI constatant l'absence de demandes de modification supplémentaires, elle soumet le règlement intérieur à l'approbation.

La délibération n° 2009-17 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR - est adoptée à l'unanimité.

III - ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

M. PIALAT rappelle que trois membres du Comité de bassin de Corse siègent au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, dont un représentant au titre du collège des collectivités territoriales, un représentant au titre du collège des usagers et des personnes compétentes, et le Préfet de Corse ou son représentant.

Mme GRIMALDI procède à l'appel des candidatures pour le premier collège.

M. Antoine ORSINI est l'unique candidat.

Mme GRIMALDI précise que cette élection doit avoir lieu à bulletins secrets.

Mme BONIFACI souhaite que l'administrateur qui sera désigné siège le plus souvent possible au Conseil d'administration, pour que la Corse soit réellement représentée.

Mme GRIMALDI reconnaît que M. POLVERINI n'a pas siégé lors de la précédente mandature.

Mme BONIFACI ajoute que la polémique entre la Haute-Corse et l'Agence de l'Eau aurait pu être évitée si la Corse avait été effectivement représentée.

Les opérations de vote étant faites et les bulletins dépouillés, **M. Antoine ORSINI est élu administrateur au titre du collège des collectivités territoriales (13 voix pour sur 13).**

Mme GRIMALDI fait l'appel des candidatures pour le poste de représentant des usagers et personnes compétentes.

M. Jean-Michel PALAZZI et M. Guillaume DE ROUVROY sont candidats.

Mme BONIFACI demande si la candidature de M. PALAZZI est compatible avec ses fonctions.

Mme GRIMALDI répond qu'il n'y a aucun problème, l'Office d'équipement hydraulique étant considéré comme un usager. M. ROCCA SERRA avait d'ailleurs précédemment exercé la fonction d'administrateur.

Les opérations de vote étant faites et les bulletins dépouillés, **M. Jean-Michel PALAZZI est élu administrateur au titre du collège des usagers et des personnes compétentes** (12 voix pour M. Palazzi et 1 voix pour M. de Rouvroy sur 13).

La délibération n° 2009-18 - ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE - est adoptée.

IV - ELECTION DU BUREAU

Mme GRIMALDI rappelle la composition du Bureau :

- le Président du Comité de bassin ;
- les deux Vice-Présidents ;
- les trois administrateurs de l'Agence ;
- les deux assesseurs, qui représentent respectivement le collège des collectivités territoriales et le collège des usagers et des personnes compétentes ;
- six membres du Bureau, dont deux élus parmi le collège des collectivités locales, deux élus parmi le collège des usagers et des personnes compétentes, un élu par le collège des milieux socioprofessionnels et un désigné par le Préfet parmi les représentants de l'Etat.

Mme MASTROPASQUA précise que les assesseurs assurent un rôle d'appui aux Vice-Présidents pendant les séances ainsi que dans les relations entre le Bureau et le Comité de bassin.

Mme Danièle BONIFACI est candidate au poste d'assesseur pour le premier collège et M. Charles COLOMBANI se présente pour le deuxième collège.

Mme GRIMALDI met aux voix la candidature de Mme BONIFACI.

Mme Danièle BONIFACI est élue au poste d'assesseur pour le collège des collectivités locales (13 voix pour sur 13).

Mme GRIMALDI met ensuite aux voix la candidature de M. COLOMBANI.

M. Charles COLOMBANI est élu assesseur pour le collège des usagers et personnes compétentes (13 voix pour sur 13).

Mme GRIMALDI procède ensuite à l'appel des candidatures au titre des membres du Bureau.

Pour le collège des collectivités locales, Pierre-Paul LUCIANI et François GIORDANI sont candidats.

Mme GRIMALDI met aux voix ces candidatures.

MM. Pierre-Paul LUCIANI et François GIORDANI sont élus membres du Bureau au titre du collège des collectivités (13 voix pour sur 13).

Pour le collège des usagers et personnes compétentes, les candidats sont Marc LOTZ (EDF/GDF), Antoine FERACCI (CPIE Centre Corse) et Patrick BEZERT (Office de l'Environnement). Il est donc procédé à une élection à bulletins secrets.

Mme GRIMALDI rappelle que chaque votant doit écrire deux noms sur son bulletin.

A l'issue du premier tour de scrutin, **M. Patrick BEZERT est élu membre du Bureau au titre des usagers et des personnes compétentes par 10 voix favorables**. MM. Antoine FERACCI et Marc LOTZ ayant obtenu 9 voix chacun, il convient de procéder à un second tour.

M. FERACCI retire alors sa candidature.

En conséquence du retrait de la candidature de M. Antoine FERACCI, **M. Marc LOTZ est élu membre du Bureau, représentant du collège des usagers et personnes compétentes**.

Pour le collège des milieux socioprofessionnels, M. Christophe MORI est l'unique candidat.

Mme GRIMALDI met aux voix cette candidature.

M. Christophe MORI est élu membre du Bureau, au titre du collège des milieux socioprofessionnels (2 voix pour sur 2).

Mme GRIMALDI fait part de la décision du Préfet de désigner, en tant que membre du Bureau représentant de l'Etat, le DREAL ou son représentant.

Au terme de ces élections, Mme MASTROPASQUA rappelle la constitution du Bureau :

- Président : Ange SANTINI ;
- Vice-Présidents : Stéphanie GRIMALDI (CT) et Antoine PAOLINI (Usagers) ;
- Administrateurs : Antoine ORSINI (CT), Jean-Michel PALAZZI (Usagers) et le Préfet ou son représentant (Etat) ;
- Assesseurs : Danièle BONIFACI (CT) et Charles COLOMBANI (Usagers) ;
- Membres : Pierre-Paul LUCIANI et François GIORDANI (CT), Patrick BEZERT et Marc LOTZ (Usagers), Christophe MORI (Socio Professionnels) et le DREAL ou son représentant (Etat).

La délibération n° 2009-19 - ELECTION DU BUREAU - est adoptée.

V - ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

Mme GRIMALDI appelle les candidatures pour les deux postes à pourvoir au titre du collège des collectivités territoriales.

Mme Danièle BONIFACI, M. Pierre-Paul LUCIANI et M. François GIORDANI sont candidats.

Mme BONIFACI précise qu'elle est candidate à sa propre succession. Elle ne pense pas avoir à rougir de son travail au Comité national de l'Eau, auquel elle a toujours siégé. Elle fait

également partie du Comité national de la pêche.

Mme GRIMALDI indique que tous les membres du Comité de bassin votent, que le scrutin aura lieu à bulletins secrets puisque le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes, et que chaque votant est prié d'inscrire deux noms sur son bulletin de vote.

A l'issue du premier tour, les résultats sont les suivants :

- M. François GIORDANI est élu par 23 voix ;
- Mme Danièle BONIFACI et M. Pierre-Paul LUCIANI, qui obtiennent 17 voix chacun, ne peuvent être départagés ;
- les autres votes sont 3 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

M. LUCIANI décide de retirer sa candidature pour le deuxième tour.

M. François GIORDANI et Mme Danièle BONIFACI sont donc élus au Comité national de l'eau.

La délibération n° 2009-20 - ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DE L'EAU - est adoptée.

VI - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

Le point ne donne pas lieu à des commentaires.

La délibération n° 2009-21 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009 - est adoptée à l'unanimité.

VII - LITTORAL ET MILIEU MARIN

M. DUPONT présente ce point.

M. ORSINI met l'accent sur le changement climatique, qui influe sur les populations de zooplancton et de phytoplancton, et donc de poissons.

M. CASASOPRANA appelle à insister sur le dispositif contractuel, dans l'optique d'une amélioration de la qualité. Il prône des actions concrètes sans dispersion. Il invite également à ne pas délaissé les investissements pour l'assainissement. Il ajoute que l'identification du coût moyen d'une station d'épuration ou d'un réseau en milieu littoral pourrait être faite en fonction des contraintes rencontrées par les communes.

Mme DUBEUF recommande d'inclure la Préfecture maritime dans le champ de la neuvième proposition.

M. PAOLINI se demande si l'Etat n'est pas concerné dans son ensemble. Les services de l'Etat ont pris une part active aux Assises du Grenelle de la Mer.

M. PIALAT note qu'il est fait mention ici d'un partenariat, ce qui implique d'autres instances que l'Etat. Une mention « en liaison avec les services de l'Etat » pourrait être ajoutée.

M. COLOMBANI souhaite que la question de l'érosion du littoral, particulièrement importante pour la côte orientale, soit abordée.

M. DUPONT indique que la saisine consiste à situer les enjeux régionaux. Il est évident que les côtes rocheuses et sablonneuses font face à différentes problématiques.

M. PAOLINI ajoute que les victimes de l'érosion marine cherchent un interlocuteur et l'Agence de l'Eau pourrait avoir un rôle à jouer. Les impacts de l'érosion marine sont importants, notamment pour le développement touristique.

Mme GRIMALDI indique que ces interventions feront l'objet d'un amendement du Comité de bassin de Corse au projet de saisine conjointe du Conseil scientifique.

La délibération n° 2009-22 - LITTORAL ET MILIEU MARIN - est adoptée à l'unanimité.

Mme GRIMALDI remercie l'ensemble des participants d'être venus nombreux pour procéder à l'installation de ce nouveau Comité de bassin qui, elle le souhaite, tiendra des réunions aussi constructives que les précédentes.

La séance est levée à 11 heures 30.

COMITE DE BASSIN CORSE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009
LISTE DE PRESENCE

Les personnalités suivantes étaient présentes :

COLLEGE DES COLLECTIVITES

Titulaires

Gaby BIANCARELLI, Collectivité Territoriale de Corse

Danièle BONIFACI, Représentant l'association des communes de Haute Corse, Maire d'ORTALE

François CASASOPRANA, Représentant des Communautés d'Agglomération, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

François GIORDANI, représentant l'association des communes de Corse du sud, Maire de SALICE

Stéphanie GRIMALDI, Présidente de l'OEHC

Pierre Paul LUCIANI, Représentant des départements Corse du Sud

Pierre Marie MANCINI, Représentant des départements Haute Corse

Antoine ORSINI, Représentant de l'Université de Corse

Jean PAJANACCI, Représentant des Communautés de Communes, Vice Président de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco

Ont donné pouvoir

Ange SANTINI a donné pouvoir à Mme Stéphanie GRIMALDI

François DOMINICI, Collectivité Territoriale de Corse a donné pouvoir à M. BIANCARELLI

Jocelyne MATTEI FAZI, Collectivité Territoriale de Corse a donné pouvoir à M. GIORDANI

Anne Marie NATALI, Collectivité Territoriale de Corse a donné pouvoir à M. ORSINI

COLLEGE DES USAGERS ET PERSONNES COMPETENTES

Titulaires

Jean-Claude BAGLIONI, Président de la Fédération Interdépartementale des Associations de Pêche et Pisciculture.

Maximin BAGNI, Représentant des chambres de métier Corse du Sud

Patrick BEZERT, Chef du département prévention des pollutions et des risques - Office de l'Environnement de la Corse

Charles COLOMBANI, Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute Corse

Guillaume de ROUVROY, Représentant des Entreprises de distribution d'Eau, Kyrnolia-Véolia Eau, Directeur du Centre Opérationnel de Corse

Simon-Pierre FAZI, Président de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Corses

Antoine FERRACI, Représentant des associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement

Marc LOTZ, Adjoint au Directeur d'EDF/GDF

Frédéric MORACCHINI, Représentant de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse

Jean-Michel PALAZZI, Chef du service ingénierie, Office d'Équipement Hydraulique de Corse

Antoine PAOLINI, représentant de l'Agence de Tourisme de Corse

Hélène SIGAUD, UFC Que Choisir, Représentante des associations de défense des consommateurs exerçant leur activité en Corse

Ont donné pouvoir

Evelyne EMMANUELLI, Association Force Ouvrière des Consommateurs de Haute Corse, a donné pouvoir à M. PALAZZI

Christian HIGOA, Président de la chambre d'agriculture de Haute Corse, a donné pouvoir à M. FAZI

COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES OU SOCIO PROFESSIONNELS

Titulaires

Stéphane BOUILLON, Préfet de Corse représenté par M. Joël MARQUE

Christophe MORI, représentant de l'Université de Corse

M. le DREAL de Corse a donné pouvoir à Mme Brigitte DUBEUF

M. le Chef de la M.I.S.E. de Corse du Sud représenté par M. Philippe LAYCURAS,

M. le Chef de la M.I.S.E. de Haute Corse représenté par M. Roger TOUZIN

Gérard ROMITI, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse, a donné pouvoir à M. MORI

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse

Jean-Claude VIAL, Commissaire du Gouvernement – Ministère Ecologie, Energie, Développement Durable et de la Mer

Alain PIALAT, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Alain JUNG, DREAL

Sandra FIORITI, DREAL

Julia CULIOLI, DREAL

Bruno HERRGI, DREAL

Fabien ARRIGHI, CPIE Corte Centre Corse

POLI Dominique, Fédération Pêche

Arnaud CARROLAGGI, Conseil Nautique Régional

Services de la Collectivité Territoriale de Corse

Nadine MASTROPASQUA

Laurent FRANCIS

Services de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Philippe DUPONT, Directeur de la Planification et de la Programmation

Gabrielle FOURNIER, Déléguée de Marseille

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

DELIBERATION N° 2010-2

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2009-18 du 8 décembre 2009,

D E C I D E

Article unique :

L'élection d'un représentant des usagers et personnes compétentes au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse est reportée.

**Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat**



Alain PIALAT

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

DELIBERATION N° 2010-3

ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2009-17 du 8 décembre 2009 approuvant le règlement intérieur du Comité de bassin,

Vu la délibération n° 2009-19 du 8 décembre 2009,

D E C I D E

Article unique :

Est élu **membre du Bureau du Comité de bassin** au titre du collège des usagers et personnes compétentes :

- Antoine FERACCI

Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat



Alain PIALAT

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

DELIBERATION N° 2010-4

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2009-17 approuvant le règlement intérieur du Comité de bassin,

Vu la délibération n° 2009-16 du 8 décembre 2009,

D E C I D E

Article unique :

Est élue **vice-Présidente du Comité de bassin au titre du collège des collectivités :**

- Emmanuelle de GENTILI

**Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat**



Alain PIALAT

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

DELIBERATION N° 2010-5

**EXTENSION DE LA DELEGATION DE GESTION A L'AGENCE DE L'EAU
RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE DES AIDES FINANCIERES CONCERNANT
LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L 213-6 qui dispose que « ...l'Agence (de l'eau) peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% de ses ressources... »,

Vu la délibération n° 2005-13 du 30 novembre 2005 fixant les orientations de la politique de coopération internationale,

Vu la délibération n° 2006-30 du Conseil d'administration du 7 décembre 2006 approuvant la convention type d'aide financière,

Vu la délibération n° 2007-5 du 19 novembre 2007 donnant délégation de gestion à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour gérer les aides financières concernant la coopération internationale,

DONNE une délégation de gestion pleine et entière à l'Agence de l'Eau des interventions dans le domaine de la coopération internationale prévue au 9° Programme.

APPROUVE l'utilisation de la convention type d'aide financière de l'agence au cas des projets de solidarité avec, si nécessaire, dérogation permettant de verser 30 % d'acompte pour des aides inférieures à 23 000 €.

DEMANDE que lui soit présenté régulièrement un compte rendu relatif à la mise en œuvre de la politique de coopération internationale, comportant la liste des actions menées.

**Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat**



Alain PIALAT